



Assemblée communale ordinaire

Lundi 7 décembre 2015, à 20h15
Salle culturelle du bâtiment
des services communaux de Fontenais

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2015.
2. Discuter et adopter le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'agence communale AVS de la commune mixte de Fontenais.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la commune mixte de Fontenais.
5. Informations communales
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le budget 2016 est à disposition de la population à l'administration communale, dès le 26 novembre 2015. Il peut être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.fontenais.ch

Conseil communal

Fontenais, novembre 2015